

Envoyé en préfecture le 15/02/2024

Reçu en préfecture le 15/02/2024

Publié le **15 FEV. 2024**

ID : 059-255902660-20240205-2024049-DE

SYNDICAT MIXTE
SCHEMA DE COHERENCE
TERRITORIALE FLANDRE DUNKERQUE

**Extrait du registre aux délibérations du Syndicat Mixte
Séance du lundi 5 février 2024 à 14 heures
Communauté Urbaine de Dunkerque**

**Présidence : Monsieur Jean-François MONTAGNE
Nombre de délégués en exercice : 14
Date de convocation de séance : le 24/01/2024**

Présents

Jean-François MONTAGNE

Pour le Président

André FIGOUREUX

Vice-Président

Didier BYKOFF, Michel DELFORGE, Christine GILLOOTS, Paul JANSSEN, Pierre MARLE, Alain SIMON, Valérie ROBERT

Délégués

Absents et excusés

Martial BEYAERT

Président

Patrice VERGRIETE

Vice-Président

Eric ROMMEL, Bertrand RINGOT, Jean-Pierre VANDAELE

Délégués

Conformément aux dispositions de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Eric ROMMEL a donné pouvoir à Alain SIMON

Bertrand RINGOT a donné pouvoir à Christine GILLOOTS

Jean-Pierre VANDAELE a donné pouvoir à Didier BYKOFF

Patrice VERGRIETE a donné pouvoir à Jean-François MONTAGNE

Président de séance : Jean-François MONTAGNE

Secrétaire de séance : Valérie ROBERT

ASPI (2014) 2 :

Envoyé en préfecture le 15/02/2024

Reçu en préfecture le 15/02/2024

Publié le

15 FEV. 2024

ID : 059-255902660-20240205-2024049-DE



COMITE SYNDICAL DU SCOT DE LA REGION FLANDRE DUNKERQUE

LUNDI 5 FEVRIER 2024
COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

Nom et Prénom	Organisme	Signature
DELFORGE Michel	CCHF	
MARCE Pierre	CCHF	
B...	
F... ..	PT CCHF	
MONTAGNE J.F	CUD	
SIMON A	CUD	
GILLOOTS Choustrne	CUD	
JANSSEN Paul	VP CCHF	
ROBERT Valérie	CCHF	
F... ..	CUD	
OLIVEZ-DUROISIN	DGS CCHF	

Envoyé en préfecture le 15/02/2024

Reçu en préfecture le 15/02/2024

Publié le

15 FEV. 2024



ID : 059-255902660-20240205-2024049-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SYNDICMIXTE : S.M. Schéma de Cohérence Territ. (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 25590266000018

POSTE COMPTABLE : SGC DUNKERQUE

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : Budget principal (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité soit le libellé de l'établissement soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe

(3) Indiquer le budget concerné budget principal ou libellé du budget annexe

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	31
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	34
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	36

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

S.M. Schéma de Cohérence Territ. - Budget principal - BP - 2024

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	Sans Objet
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	Sans Objet
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet

V - Arrêté et signatures**A - Arrêté et signatures**

38

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 - Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations à la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement. Les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget » sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I - INFORMATIONS GENERALES		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A

Informations statistiques	
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)	
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0

Informations financières - ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0
3	Dépenses d'équipement brut / population	0
4	Encours de dette / population (2) (3)	0
5	DGF / population	0
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.



I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I
B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité - semi budgétaire :

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1

I - INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT - RESULTATS (1)

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A)	
			(2)	
TOTAL DU BUDGET	224 408,21	177 878,30	201 539,25	A1 155 009,34
Investissement	0,00	0,00 (3)	0,00	A2 0,00
Fonctionnement	224 408,21	177 878,30 (4)	201 539,25	A3 155 009,34

RESTES A REALISER N-1				
Dépenses		Recettes		Solde (B)
I + II	III + IV	III + IV	B1	0,00
I	III	III	B2	0,00
II	IV	IV	B3	0,00
TOTAL des RAR	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)	
TOTAL	155 009,34
Investissement	0,00
Fonctionnement	155 009,34

(1) Etat à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1
 (2) Indiquer le signe - si dépenses > recettes et + si recettes > dépenses
 (3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
 (4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si déficitaire, et + si excédentaire.
 (5) Indiquer le signe - si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324

I - INFORMATIONS GENERALES		
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT - RAR RECETTES		C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT - TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT - TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

				II	
				A	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	DEPENSES	0,00	RECETTES	0,00
	+				
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)		0,00		0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	0,00	(si solde positif)	0,00
	=				
	Total de la section d'investissement (2)		0,00		0,00
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES	377 555,34	RECETTES	222 546,00
	+				
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)		0,00		0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	0,00	(si excédent)	155 009,34
	=				
	Total de la section de fonctionnement (3)		377 555,34		377 555,34
	=				
	TOTAL DU BUDGET (4)		377 555,34		377 555,34

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent soit après le vote du compte administratif soit en cas de reprise anticipée des résultats

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses aux dépenses engagées et non rattachées et en recettes aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent et en recettes aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AP VOTEES		B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)			0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.
 (2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Envoyé en préfecture le 15/02/2024
 Reçu en préfecture le 15/02/2024
 Publié le **15 FEV. 2024**
 ID : 059-255902660-20240205-2024049-DE

II -- PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AE VOTEES		B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)			0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.
 (2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Envoyé en préfecture le 15/02/2024
 Reçu en préfecture le 15/02/2024
 Publié le **15 FEV. 2024**
 ID : 059-255902660-20240205-2024049-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

II
C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace le cas échéant l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
--------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

S.M. Schéma de Cohérence Territ. - Budget principal - BP -

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324

Envoyé en préfecture le 15/02/2024

Reçu en préfecture le 15/02/2024

Publié le **15 FEV. 2024**



ID : 059-255902660-20240205-2024049-DE

Envoyé en préfecture le 15/02/2024

Reçu en préfecture le 15/02/2024

Publié le

15 FEV 2024

ID : 059-255902660-2024-005-2024049-DE

S.M. Schéma de Cohérence Territ. - Budget principal - BP

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réalliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	165 262,00	0,00	160 555,34	160 555,34	160 555,34
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	36 500,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	177 000,00	0,00	177 000,00	177 000,00	177 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		378 762,00	0,00	377 555,34	377 555,34	377 555,34
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		378 762,00	0,00	377 555,34	377 555,34	377 555,34

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL	378 762,00	0,00	377 555,34	377 555,34	377 555,34
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	377 555,34
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	177 877,00	0,00	222 346,00	222 346,00	222 346,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	200,00	0,00	200,00	200,00	200,00
Total des recettes de gestion courante		178 077,00	0,00	222 546,00	222 546,00	222 546,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		178 077,00	0,00	222 546,00	222 546,00	222 546,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	178 077,00	0,00	222 546,00	222 546,00	222 546,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	155 009,34
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	377 555,34
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	0,00	Il s'agit pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------	---

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

0,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	160 555,34		160 555,34
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	40 000,00		40 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	177 000,00	0,00	177 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		377 555,34	0,00	377 555,34

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

377 555,34

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M 57

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables

(5) Hors chapitres opérations

S.M. Schéma de Cohérence Territ. - Budget principal - BP -

Envoyé en préfecture le 15/02/2024

Reçu en préfecture le 15/02/2024

Publié le 15 FEV. 2024

ID : 059-255902660-20240205-2024049-DE

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5)

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324

Envoyé en préfecture le 15/02/2024

Reçu en préfecture le 15/02/2024

Publié le

ID : 059-255902660-20240205-2024049-DE

S.M. Schéma de Cohérence Territ. - Budget principal - BP

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison - affectation (BA, régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	222 346,00		222 346,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	200,00	0,00	200,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		222 546,00	0,00	222 546,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	155 009,34
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	377 555,34
--	-------------------

S.M. Schéma de Cohérence Territ. - Budget principal - BP -

Envoyé en préfecture le 15/02/2024

Reçu en préfecture le 15/02/2024

Publié le

15 FEV. 2024

ID : 059-255902660-20240205-2024049-DE

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M 57
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5)
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III

A

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) (III = I + II)
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)								0,00
Total des dépenses d'investissement cumulées								0,00

Envoyé en préfecture le 15/02/2024

Reçu en préfecture le 15/02/2024

Publié le 15 FEV. 2024

ID : 059-255902660-20240205-2024049-DE

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

S.M. Schéma de Cohérence Territ. - Budget principal - BP - 2024

- (3) Voir l'état III-A2 1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DJ 040 = RF 042)
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »)
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DJ 041 = RI 041)
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 15/02/2024

Reçu en préfecture le 15/02/2024

Publié le 15 FEV. 2024



ID : 059-255902660-20240205-2024049-DE

III
A
III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES

RECETTES						
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
		I		II	III = I + II	
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00	
040 Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00	
041 Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00	
Total des recettes d'ordre	0,00		0,00	0,00	0,00	
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)					0,00	
Affectation au compte 1068 (8)					0,00	
Total des recettes d'investissement cumulées					0,00	

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

S.M. Schéma de Coherence Territ. - Budget principal - BP - 2024

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 15/02/2024

Reçu en préfecture le 15/02/2024

Publié le

15 FEV. 2024



ID : 059-255902660-20240205-2024049-DE

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

III
A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45... Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Reprise sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 15/02/2024

Reçu en préfecture le 15/02/2024

Publié le 15 FEV. 2024

ID : 059-255902660-20240205-2024049-DE

S.M. Schéma de Cohérence Territ. - Budget principal - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vots)
	0,00	I		0,00	II		0,00	III = I + II 0,00
Charges transférées (7)	0,00			0,00			0,00	0,00
Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00			0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00			0,00			0,00	0,00

- (1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
 (2) Voir état I-S pour le contenu du budget précédent.
 (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
 (4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
 (5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
 (6) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
 (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
 (8) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
 (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 15/02/2024

Reçu en préfecture le 15/02/2024

Publié le

15 FEV. 2024

ID : 059-255902660-20240205-2024049-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour Information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour Information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 15/02/2024
Reçu en préfecture le 15/02/2024
Publié le 15 FEV 2024
ID : 059-255902660-2024-05-0124049-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A3

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 168)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Opte de liaison : affectation (BA, régime)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00				0,00
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)</i>	0,00				0,00
041 <i>Opérations patrimoniales (9)</i>	0,00				0,00
Total des recettes d'ordre	0,00				0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes

(2) Voir état I+B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042)

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (OI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III
B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I	II	III = I + II					
	TOTAL	378 762,00	0,00	0,00	377 555,34	377 555,34	0,00	377 555,34	377 555,34
011	Charges à caractère général (3)	165 262,00	0,00	0,00	160 555,34	160 555,34	0,00	160 555,34	160 555,34
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	36 500,00	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Regularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	177 000,00	0,00	0,00	177 000,00	177 000,00	0,00	177 000,00	177 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes délégués	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	378 762,00	0,00	0,00	377 555,34	377 555,34	0,00	377 555,34	377 555,34
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles	378 762,00	0,00	0,00	377 555,34	377 555,34	0,00	377 555,34	377 555,34
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	D002 Résultat reporté ou anticipé (5)								0,00
	Total des dépenses de fonctionnement cumulées								377 555,34

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

S.M. Schéma de Cohérence Territ. - Budget principal - BP - 2024

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables

(5) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 15/02/2024

Reçu en préfecture le 15/03/2024

Publié le

15 FEV. 2024

ID : 059-255902660-20240205-2024049-DE

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III
B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		I	II	III	IV	V
	TOTAL	178 077,00	0,00	222 546,00	222 546,00	222 546,00
013	Atténuations de charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00		0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	177 877,00	0,00	222 346,00	222 346,00	222 346,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	200,00	0,00	200,00	200,00	200,00
	Total des recettes de gestion des services	178 077,00	0,00	222 546,00	222 546,00	222 546,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	178 077,00	0,00	222 546,00	222 546,00	222 546,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	R002 Résultat reporté ou anticipé (7)					155 009,34

Total des recettes de fonctionnement cumulées

377 555,34

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables

(5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des caissons d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié

(7) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats

III - VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

III
B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	378 762,00	0,00	0,00	377 555,34	377 555,34	0,00	377 555,34	377 555,34
011	Charges à caractère général (4)	165 262,00	0,00	0,00	160 555,34	160 555,34	0,00	160 555,34	160 555,34
6064	Fournitures administratives	8 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6156	Maintenance	8 000,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
6161	Multirisques	700,00	0,00		700,00	700,00	0,00	700,00	700,00
617	Etudes et recherches	125 062,00	0,00		137 000,00	137 000,00	0,00	137 000,00	137 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	6 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6231	Annonces et insertions	1 500,00	0,00		355,34	355,34	0,00	355,34	355,34
6232	Fêtes et cérémonies	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	1 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	36 500,00	0,00		40 000,00	40 000,00		40 000,00	40 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	33 000,00	0,00		36 000,00	36 000,00		36 000,00	36 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	3 500,00	0,00		4 000,00	4 000,00		4 000,00	4 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	177 000,00	0,00	0,00	177 000,00	177 000,00	0,00	177 000,00	177 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	177 000,00	0,00		177 000,00	177 000,00	0,00	177 000,00	177 000,00
65888	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	378 762,00	0,00	0,00	377 555,34	377 555,34	0,00	377 555,34	377 555,34
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					

Envoyé en préfecture le 15/02/2024

Reçu en préfecture le 15 FEB 2024

Publié le

ID : 059-255902660-20240205-2024049-DE

Chap./ art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	Total des charges financières et spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses réelles	378 762,00	0,00	0,00	377 555,34	377 555,34	0,00	377 555,34	377 555,34
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1 le montant du compte 66112 sera négatif.

III - VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE

III
B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	178 077,00	0,00	222 546,00	222 546,00	222 546,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00		0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	177 877,00		222 346,00	222 346,00	222 346,00
74751	Participation GFP de rattachement	177 877,00		222 346,00	222 346,00	222 346,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	200,00		200,00	200,00	200,00
75888	Autres	200,00		200,00	200,00	200,00
	Total des recettes de gestion des services	178 077,00	0,00	222 546,00	222 546,00	222 546,00
76	Produits financiers	0,00		0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	178 077,00	0,00	222 546,00	222 546,00	222 546,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

Envoyé en préfecture le 15/02/2024
Reçu en préfecture le 15/02/2024
Publié le 15.FEV. 2024
ID : 059-255902660-20240205-2024049-DE

S.M. Schéma de Cohérence Territ. - Budget principal - BP - 2024

(a) Hors transferts indiqués au chapitre 016 et 017

(4) C. : opérations au chapitre des opérations d'aide (PF 01? = DI 020) (RF 043 = DF 043)

(5) Aucune information budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 779 et chapitres 024 et 026, 027 et 028, 029 et 030, 031 et 032, 033 et 034, 035 et 036, 037 et 038, 039 et 040, 041 et 042, 043 et 044, 045 et 046, 047 et 048, 049 et 050, 051 et 052, 053 et 054, 055 et 056, 057 et 058, 059 et 060, 061 et 062, 063 et 064, 065 et 066, 067 et 068, 069 et 070, 071 et 072, 073 et 074, 075 et 076, 077 et 078, 079 et 080, 081 et 082, 083 et 084, 085 et 086, 087 et 088, 089 et 090, 091 et 092, 093 et 094, 095 et 096, 097 et 098, 099 et 100, 101 et 102, 103 et 104, 105 et 106, 107 et 108, 109 et 110, 111 et 112, 113 et 114, 115 et 116, 117 et 118, 119 et 120, 121 et 122, 123 et 124, 125 et 126, 127 et 128, 129 et 130, 131 et 132, 133 et 134, 135 et 136, 137 et 138, 139 et 140, 141 et 142, 143 et 144, 145 et 146, 147 et 148, 149 et 150, 151 et 152, 153 et 154, 155 et 156, 157 et 158, 159 et 160, 161 et 162, 163 et 164, 165 et 166, 167 et 168, 169 et 170, 171 et 172, 173 et 174, 175 et 176, 177 et 178, 179 et 180, 181 et 182, 183 et 184, 185 et 186, 187 et 188, 189 et 190, 191 et 192, 193 et 194, 195 et 196, 197 et 198, 199 et 200, 201 et 202, 203 et 204, 205 et 206, 207 et 208, 209 et 210, 211 et 212, 213 et 214, 215 et 216, 217 et 218, 219 et 220, 221 et 222, 223 et 224, 225 et 226, 227 et 228, 229 et 230, 231 et 232, 233 et 234, 235 et 236, 237 et 238, 239 et 240, 241 et 242, 243 et 244, 245 et 246, 247 et 248, 249 et 250, 251 et 252, 253 et 254, 255 et 256, 257 et 258, 259 et 260, 261 et 262, 263 et 264, 265 et 266, 267 et 268, 269 et 270, 271 et 272, 273 et 274, 275 et 276, 277 et 278, 279 et 280, 281 et 282, 283 et 284, 285 et 286, 287 et 288, 289 et 290, 291 et 292, 293 et 294, 295 et 296, 297 et 298, 299 et 300, 301 et 302, 303 et 304, 305 et 306, 307 et 308, 309 et 310, 311 et 312, 313 et 314, 315 et 316, 317 et 318, 319 et 320, 321 et 322, 323 et 324, 325 et 326, 327 et 328, 329 et 330, 331 et 332, 333 et 334, 335 et 336, 337 et 338, 339 et 340, 341 et 342, 343 et 344, 345 et 346, 347 et 348, 349 et 350, 351 et 352, 353 et 354, 355 et 356, 357 et 358, 359 et 360, 361 et 362, 363 et 364, 365 et 366, 367 et 368, 369 et 370, 371 et 372, 373 et 374, 375 et 376, 377 et 378, 379 et 380, 381 et 382, 383 et 384, 385 et 386, 387 et 388, 389 et 390, 391 et 392, 393 et 394, 395 et 396, 397 et 398, 399 et 400, 401 et 402, 403 et 404, 405 et 406, 407 et 408, 409 et 410, 411 et 412, 413 et 414, 415 et 416, 417 et 418, 419 et 420, 421 et 422, 423 et 424, 425 et 426, 427 et 428, 429 et 430, 431 et 432, 433 et 434, 435 et 436, 437 et 438, 439 et 440, 441 et 442, 443 et 444, 445 et 446, 447 et 448, 449 et 450, 451 et 452, 453 et 454, 455 et 456, 457 et 458, 459 et 460, 461 et 462, 463 et 464, 465 et 466, 467 et 468, 469 et 470, 471 et 472, 473 et 474, 475 et 476, 477 et 478, 479 et 480, 481 et 482, 483 et 484, 485 et 486, 487 et 488, 489 et 490, 491 et 492, 493 et 494, 495 et 496, 497 et 498, 499 et 500, 501 et 502, 503 et 504, 505 et 506, 507 et 508, 509 et 510, 511 et 512, 513 et 514, 515 et 516, 517 et 518, 519 et 520, 521 et 522, 523 et 524, 525 et 526, 527 et 528, 529 et 530, 531 et 532, 533 et 534, 535 et 536, 537 et 538, 539 et 540, 541 et 542, 543 et 544, 545 et 546, 547 et 548, 549 et 550, 551 et 552, 553 et 554, 555 et 556, 557 et 558, 559 et 560, 561 et 562, 563 et 564, 565 et 566, 567 et 568, 569 et 570, 571 et 572, 573 et 574, 575 et 576, 577 et 578, 579 et 580, 581 et 582, 583 et 584, 585 et 586, 587 et 588, 589 et 590, 591 et 592, 593 et 594, 595 et 596, 597 et 598, 599 et 600, 601 et 602, 603 et 604, 605 et 606, 607 et 608, 609 et 610, 611 et 612, 613 et 614, 615 et 616, 617 et 618, 619 et 620, 621 et 622, 623 et 624, 625 et 626, 627 et 628, 629 et 630, 631 et 632, 633 et 634, 635 et 636, 637 et 638, 639 et 640, 641 et 642, 643 et 644, 645 et 646, 647 et 648, 649 et 650, 651 et 652, 653 et 654, 655 et 656, 657 et 658, 659 et 660, 661 et 662, 663 et 664, 665 et 666, 667 et 668, 669 et 670, 671 et 672, 673 et 674, 675 et 676, 677 et 678, 679 et 680, 681 et 682, 683 et 684, 685 et 686, 687 et 688, 689 et 690, 691 et 692, 693 et 694, 695 et 696, 697 et 698, 699 et 700, 701 et 702, 703 et 704, 705 et 706, 707 et 708, 709 et 710, 711 et 712, 713 et 714, 715 et 716, 717 et 718, 719 et 720, 721 et 722, 723 et 724, 725 et 726, 727 et 728, 729 et 730, 731 et 732, 733 et 734, 735 et 736, 737 et 738, 739 et 740, 741 et 742, 743 et 744, 745 et 746, 747 et 748, 749 et 750, 751 et 752, 753 et 754, 755 et 756, 757 et 758, 759 et 760, 761 et 762, 763 et 764, 765 et 766, 767 et 768, 769 et 770, 771 et 772, 773 et 774, 775 et 776, 777 et 778, 779 et 780, 781 et 782, 783 et 784, 785 et 786, 787 et 788, 789 et 790, 791 et 792, 793 et 794, 795 et 796, 797 et 798, 799 et 800, 801 et 802, 803 et 804, 805 et 806, 807 et 808, 809 et 810, 811 et 812, 813 et 814, 815 et 816, 817 et 818, 819 et 820, 821 et 822, 823 et 824, 825 et 826, 827 et 828, 829 et 830, 831 et 832, 833 et 834, 835 et 836, 837 et 838, 839 et 840, 841 et 842, 843 et 844, 845 et 846, 847 et 848, 849 et 850, 851 et 852, 853 et 854, 855 et 856, 857 et 858, 859 et 860, 861 et 862, 863 et 864, 865 et 866, 867 et 868, 869 et 870, 871 et 872, 873 et 874, 875 et 876, 877 et 878, 879 et 880, 881 et 882, 883 et 884, 885 et 886, 887 et 888, 889 et 890, 891 et 892, 893 et 894, 895 et 896, 897 et 898, 899 et 900, 901 et 902, 903 et 904, 905 et 906, 907 et 908, 909 et 910, 911 et 912, 913 et 914, 915 et 916, 917 et 918, 919 et 920, 921 et 922, 923 et 924, 925 et 926, 927 et 928, 929 et 930, 931 et 932, 933 et 934, 935 et 936, 937 et 938, 939 et 940, 941 et 942, 943 et 944, 945 et 946, 947 et 948, 949 et 950, 951 et 952, 953 et 954, 955 et 956, 957 et 958, 959 et 960, 961 et 962, 963 et 964, 965 et 966, 967 et 968, 969 et 970, 971 et 972, 973 et 974, 975 et 976, 977 et 978, 979 et 980, 981 et 982, 983 et 984, 985 et 986, 987 et 988, 989 et 990, 991 et 992, 993 et 994, 995 et 996, 997 et 998, 999 et 1000

(6) Les crédits à provenir dans le détail au chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables ; (7) Le crédit est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liters à la tenue d'un inventaire permanent simplifié

(8) Distincte : retracer le prélevement de la part non départementale de la taxe

(9) Le montant des ICPE de : exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1 : le montant du compte 7627 sera négatif

Envoyé en préfecture le 15/02/2024

Reçu en préfecture le 15/02/2024

Publié le

15 FEB. 2024

ID : 059-255902660-20240205-2024049-DE

Envoyé en préfecture le 15/02/2024

Reçu en préfecture le 15/02/2024

Publié le 15 FEV. 2024

ID : 059-255902660-20240205-2024049-DE

S.M. Schéma de Cohérence Territ. - Budget principal - BP

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice 14

Nombre de membres présents 9

Nombre de suffrages exprimés 13

VOTES

Pour 13

Contre 0

Abstentions 0

Date de convocation 24 01 2024

Présente par Le Président (1)

A Dunkerque le 05/02/2024

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session comité syndical du SCoT région Flandre Dunkerque

A Dunkerque le 05/02/2024

Les membres de l'assemblée délibérante (2) (3)

Pour le Président Jean-François MONTAGNE 

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture le et de la publication le

15 FEV. 2024

15 FEV. 2024

A Dunkerque, le 05/02/2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président »

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de de la Collectivité territoriale unique de de la métropole de du Conseil syndical de

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif

IV - ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV
B9

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	4,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Rédacteur principal 1° cl.	B	0,00	4,00	4,00	4,00	0,00	4,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	4,00	4,00	4,00	0,00	4,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° MOR : INTB8500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recruté à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12)

S.M. Schéma de Cohérence Territ. - Budget principal - BP - 2024

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 15/02/2024

Reçu en préfecture le 15/02/2024

Publié le

15 FEV 2024

ID : 059-255902660-20240205-2024049-DE

IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	IV
	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)	B	OTR	660	36 000,00	A	A
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				36 000,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social
 MS : Médico-social
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 FISC : Fiscalité
 POLY : Services-communs.
 X : Emplois non codés.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-2-1 : Accréditation temporaire pour un contrat à durée déterminée de moins de 12 mois.
 332-2-2 : Accréditation temporaire pour un contrat à durée déterminée de plus de 12 mois.
 332-2-3 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.
 332-2-4 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-1-1 : Vacances temporaires d'un employé.
 332-9-1 : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2 : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3 : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4 : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant une durée maximale de six mois.
 332-8-5 : Eures correspondantes (moins de 2 000 hab.) et des groupements de communes (<10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 332-8-6 : Eures correspondantes (plus de 2 000 hab.) et des groupements de communes (>10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 332-5 : Contrat territorial sur emploi permanent : peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné rempli avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 332-1 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.328 et L.352).
 332-1 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnaires de direction).
 332-1 : Collaborateurs de cabinet.
 332-1 : Collaborateurs de groupes d'états.
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contractuels aidés »)

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale. Les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée sur le fondement des articles 337-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, à compléter de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985



NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 / BUDGET 2024

Le syndicat mixte du SCoT Flandre Dunkerque comprend deux EPCI, la Communauté Urbaine de Dunkerque et la Communauté de Communes des Hauts de Flandre, totalisant à eux deux 57 communes.

Quatre personnes assurent la partie administrative et technique du SCoT, un secrétaire général, deux chargés de mission et une responsable administrative et comptable. Elles y exercent leurs fonctions au titre d'une activité accessoire.

• **COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Les disponibilités globales du budget ont été pour 2023 de 380 000 € alimentées par les cotisations des membres et l'excédent antérieur de 201 500 €

→ les recettes d'un montant de 177 877 € représentent les cotisations des membres

→ les dépenses ont été de 224 400 € dont

- 177 000 € de subvention versée à l'AGUR
- 32 400 € de charges de personnel (4 agents)
- 15 000 € d'autres charges déclinées comme suit :
 - 5 300 € versés à Berger Levrault pour la maintenance des logiciels paie et comptabilité (renouvellement des certificats)
 - 5 700 € de frais de séminaires et déplacements pour réunions diverses (dont Nîmes aux Rencontres Nationales des SCoT)
 - 2 800 € d'adhésion à la Fédération Nationale des SCoT
 - 600 € à l'agence Happy Day pour l'actualisation de certaines données sur le site internet du SCoT
 - les autres dépenses restant modestes.

• **BUDGET 2024**

L'exercice 2024 conduira à des autorisations de dépenses et de recettes à hauteur de 377 000 € environ.

Les recettes de l'année s'élèveront à 222 346 €, la participation des membres étant augmentées de 25 % par rapport à 2023.

A ces recettes s'ajoute l'excédent reporté 2023 de 155 009 €.

Concernant les dépenses, la subvention de l'AGUR représente 177 000 € pour 2024. Cette année, de nombreuses actions sont engagées dans la mise en œuvre du SCoT ainsi que dans son suivi et son évaluation sans omettre son animation. Le chapitre budgétaire « Etudes et recherches » doté de 135 000 € permettra de réaliser les engagements sur la période 2024/2026.